

## PROCES-VERBAL

### Commission déontologique SVA du 15 février 2023

#### Participants

- Af2m : Nassima Sabi
- Orange : Dalila El Hallam
- SFR : Guillaume Richard
- Bouygues Telecom : Bertrand Boeglin
- PS Mobil Access : Laurence Dubois
- Odigo : Cécilia Barroso
- Colt : Alexandra Padurean
- Wordline : Yannick Ducoulombier
- GESTE : Guillaume Gestin (TF1)

Le quorum étant atteint, la Commission Déontologique a pu se réunir et se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Modifications effectuées
- 2 – Date de mise en application

#### I) Modifications effectuées

- Encadrement des numéros en 0895

Article de référence	Modifications
I.1.5.2 – Principes à l'égard des jeunes publics	Ajout « - interdit aux moins de 18 ans, c'est-à-dire un service ayant un contenu à caractère pornographique ou de très grande violence pouvant nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des moins de 18 ans dès lors qu'il entre dans la catégorie V définie dans la délibération de l'ARCOM du 20 décembre 2011 »
II-2-11 – Services pouvant heurter la sensibilité des jeunes publics	Ajout « tels que définis par l'ARCOM dans les catégories IV et V [...] dans l'article II.2.7 des présentes recommandations déontologiques »
II-2-7 – Services pouvant heurter la sensibilité des jeunes publics	Ajout « <i>Il est vivement conseillé aux Editeurs de ne pas utiliser cette tranche pour des services qui ne seraient pas de cette nature.</i> »

- Rappel de la décision ARCEP 2022-1583 concernant les 118 XYZ

Article de référence	Modifications
II-2-5 – Services de renseignements téléphoniques	<p>- Ajout « La décision de l'ARCEP N° 2022-1583 du 1er septembre 2022 complète désormais les conditions d'utilisation ainsi que les services éligibles et à exclure pour les numéros courts de renseignements téléphoniques (118XYZ).</p> <p>Il y est notamment rappelé que les numéros courts de renseignements téléphoniques ne peuvent être utilisés pour des mises en relation vers les services d'urgence. »</p> <p>Ajout « [...] ce qui implique l'interdiction de fourniture de renseignement téléphonique sur tout autre numéro qu'un 118 XYZ. »</p>

## II) Date de mise en application

Les Recommandations déontologiques SVA 2023 validées à l'unanimité entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2023